

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'une des modalités de l'entente a trait à l'objectif commun des deux pays qui consiste à optimiser les avantages industriels. Comme le député le sait, cette modalité peut être appliquée en vertu de l'accord lui-même et grâce à la surveillance de l'Office national de l'énergie. Elle sera peut-être aussi incluse dans une mesure qui sera présentée à la Chambre, s'il y lieu.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre semble avoir répondu à ma question sans être au courant de la situation. Selon moi, l'accord ne contient aucune garantie susceptible de protéger les intérêts canadiens. Nous avons entendu dire que nous pourrions peut-être avoir notre mot à dire et que telle ou telle chose sera optimisée. Pendant les négociations, le ministre a-t-il soulevé la question de garanties ou de traitement préférentiel avec ses homologues américains? D'après les renseignements que j'ai obtenus, le ministre a parlé de cette question. Dans l'affirmative, quelle réponse a-t-il obtenue?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, cela m'étonne que le député prétende que nous aurions dû conclure un accord avec les États-Unis qui garantisse des débouchés, quel que soit le prix fixé par l'industrie canadienne, quand on nous a garanti que l'industrie canadienne était tout à fait concurrentielle et qu'il fallait simplement inclure une disposition pour interdire des pratiques de concurrence injuste. Je sais très bien que la sidérurgie, comme l'industrie en général, est plutôt satisfaite des résultats des négociations sur le pipe-line.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas besoin de me faire de remontrances. Je lui ai posé une question très simple. J'essaie de savoir s'il a agi de façon réfléchie en entamant les négociations qui ont donné lieu à cet accord. N'a-t-il pas pensé qu'il devait faire savoir à ses homologues américains que la question des garanties ou des traitements de préférence préoccupait les Canadiens? Je ne veux pas dire que ces garanties et ce traitement donneraient nécessairement de bons résultats. Je veux simplement savoir si le ministre a eu assez de bon sens pour poser ces questions et ce qu'on lui a répondu.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que la question d'avantages optimaux pour l'industrie canadienne a été abordée au cours des négociations entre les représentants des deux gouvernements, le secrétaire Schelsinger et moi-même. Les inquiétudes que soulève le député ont été prises en considération. Il en a été tenu compte dans l'accord signé par les deux gouvernements. Je veux dissiper les inquiétudes du député en lui assurant que l'industrie canadienne participera pleinement à la réalisation de ce projet énergétique de grande envergure.

M. Alexander: Je suis plus inquiet que cela.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE LOCK-OUT DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail à propos du

[M. Alexander.]

lock-out qui prive de leur emploi quelque 10,000 employés de la Société B.C. Tel de Colombie-Britannique depuis la semaine dernière. Dans ce conflit, qui relève de la compétence du ministre, le syndicat a accepté sans réserve le rapport de l'unique arbitre, M. Noel Hall. La seule question en suspens tient à ce que la compagnie tente de faire supprimer une disposition de l'ancienne convention collective relativement à l'impartition. Il en est résulté un grave conflit entre les employés et la Société B.C. Tel. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures il a prises pour résoudre ce conflit? Pourrait-il également nous dire pourquoi il n'a pas encore nommé de commission d'enquête industrielle, comme le prévoit le Code canadien du travail?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, d'abord, à propos de la dernière partie de la question du député, je signale qu'il n'y a pas lieu de nommer une commission d'enquête industrielle lorsqu'il y a grève. Cela ne fait pas partie du processus de règlement du conflit et ne contribuerait pas à accélérer le règlement.

Le député a tout à fait raison. M. Noel Hall a proposé une formule de règlement qui a été rejetée par la société et acceptée par le syndicat. Celui-ci exerce légalement son droit de grève. Les fonctionnaires de mon ministère à Vancouver se sont mis à la disposition des deux parties aux fins de médiation, et c'est là notre rôle à cette étape des négociations. Les deux parties savent qu'elles peuvent recourir aux services de nos représentants. Ceux-ci sont en mesure d'aider, sur demande, les parties en cause. Si on ne sollicite pas leur aide, ils ne peuvent pas faire grand-chose. J'espère qu'on acceptera leur aide très bientôt.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, compte tenu du fait que, dans ce cas précis, le syndicat a offert de régler l'unique question en litige, c'est-à-dire la disposition relative à l'impartition, en prévoyant une période de 18 mois pour l'étude de cet article en particulier afin de bien cerner le problème; et compte tenu du fait que, jusqu'à maintenant, la société a toujours rejeté l'idée même d'une étude de l'article contenu dans l'ancienne convention collective, le ministre pourrait-il nous dire s'il a exercé des pressions auprès de cette société, soit auprès de son administration locale, soit auprès des propriétaires, c'est-à-dire la General Tel & Tel de New York?

● (1452)

Est-il intervenu auprès des uns ou des autres afin de savoir pourquoi s'éternise cette dispute qui ne porte que sur une clause d'importance mineure de l'ancien contrat?

M. Munro (Hamilton-Est): La société sait de quelle façon mon ministère et moi-même avons accueilli le rapport de M. Noel Hall. Nous avons étudié le rapport, l'avons trouvé juste et avons instamment demandé à la société de l'accepter, ce qu'elle a refusé de faire. Elle nous a fait part de ses raisons, mais cela n'a changé en rien notre opinion au sujet du rapport de M. Hall qui, je le répète, nous a paru juste et objectif. En raison de cela, la libre négociation de la convention collective—système que les deux parties approuvent—a abouti à une grève. J'espère toujours que nous trouverons bientôt une solution au désaccord. C'est tout ce que je puis faire.